

Il n'est que Patrick Blake tout simplement, de la cité de Détroit, il est venu pour entendre ce qu'il pourrait entendre, voir ce qu'il pourrait voir et apprendre ce qu'il y aurait de nouveau relativement à cette profession. Il ne s'attend nullement à l'honneur d'un siège sur l'estrade, et sa modestie lui conseille de rester tranquille jusqu'après la dépêche des affaires.

Lecture d'une lettre de D. W. Thompson, secrétaire de l'Association des Fabricants de Cercueils de la Puissance, invitant les membres de cette association à un diner que l'A. F. C. P. doit donner jeudi, le 17 septembre, dans la salle Saint-André.

Sur motion de MM. Nott, de Port Perry, et F. A. Latslaw, de Dundas, il est résolu que cette gracieuse invitation soit acceptée par les membres de l'association.

Le secrétaire donne lecture de quelques unes des centaines de lettres qu'il a reçues pendant l'année, pour montrer le travail fait par le comité exécutif, et la bonne entente qui existe entre les fabricants et l'association.

Sur motion de MM. John Nott et J. T. George, il est résolu que les heures de séance soient comme suit :—Ajournement à 12.30 p.m., assemblée 2 p.m., ajournement 6 p.m., assemblée 7.30 p.m., et ensuite siéger jusqu'à ce que les travaux de l'association soient terminés.

Les comptes suivants sont lus et référés au comité des finances :—

A Lawson et Cie.....	\$ 6 00
C. D. Blachford.....	33 67
J. B. McIntyre.....	7 20
Comité Exécutif.....	18 00
Professeur Renouard.....	125 00
Hill et Weir.....	1 75
Salle de Tempérance.....	10 00
Sténographe.....	5 00

M. Nott, de Port Perry, demande si quelque mesure a été prise par le comité exécutif relativement à l'assurance, parce que beaucoup pensent qu'il devrait y avoir quelque moyen de protéger les membres de cette association par l'assurance ?

Le Président : Nulle action n'a encore été prise à ce sujet.

Proposé par M. Hoyle, secondé par M. A. F. Herrington, que le président et le secrétaire de cette association forment un comité chargé de représenter au Procureur Général de cette province le grand avantage qui résulterait pour le public s'il était permis aux membres de cette association d'enregistrer les décès et d'en donner certificat au ministre officiant. Aucun honoraire ne devra être exigé pour l'exécution de ce devoir ; le directeur des pompes funèbres devant dans tous les cas envoyer au greffier de chaque municipalité un rapport de ses procédés.

Cette résolution provoque une longue discussion quant à la loi sur ce point, et quant à la coutume en certaines parties de la province.

Finalement, T. Gibbard, Napanee, propose en amendement, secondé par T. W. Lord, North Gower, qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de cette matière et faire rapport à la séance du soir. L'amendement étant mis, il est adopté.

Le président nomme MM. J. T. George, Port Hope ; W. H. Hoyle, Cannington, et J. Chapman, Hamilton, comme comité spécial sur la résolution.

La convention s'ajourne alors pour se réunir à 2 p. m.

#### RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES ADRESSES DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE.

TORONTO, 16 septembre 1885.

*Au président, officiers et membres de l'Association des Entrepreneurs d'Ontario :*

Votre comité, auquel a été référée l'adresse du président, présente respectueusement le rapport suivant :

D'abord, nous nous réjouissons d'apprendre quel est le succès de l'association.

Nous nous unissons au sentiment exprimé dans l'adresse, que cette association accomplit une grande œuvre en élevant la dignité de la profession et en instruisant les entrepreneurs d'Ontario.